



MEMORANDUM 2024

40 mesures pour déployer l'Éducation relative à l'Environnement dans tous les secteurs éducatifs

Réseau IDée

Le réseau des associations actives en éducation à l'environnement

www.reseau-idee.be/memorandum/2024

réseau
idée

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
A. DE L'ERE DANS TOUS LES SECTEURS ÉDUCATIFS.....	10
1. CONSOLIDER UN PARCOURS D'ERE TOUT AU LONG DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE	10
<i>1. Instaurer un parcours en éducation relative à l'environnement tout au long du tronc commun, de manière obligatoire.....</i>	<i>12</i>
<i>2. Intégrer massivement les contenus de l'ErE dans les futurs référentiels du secondaire supérieur.....</i>	<i>14</i>
<i>3. Insérer systématiquement des contenus relatifs à l'ErE dans les évaluations externes certificatives.....</i>	<i>15</i>
<i>4. Faire obligatoirement référence à l'ErE et au DD dans les contrats d'objectifs des plans de pilotage.....</i>	<i>15</i>
<i>5. Faciliter et soutenir l'organisation de projets d'ErE à l'école</i>	<i>16</i>
<i>6. Promouvoir et faciliter l'accès à la nature et l'école du dehors.....</i>	<i>17</i>
<i>7. Renforcer la formation professionnelle continue en ErE.....</i>	<i>18</i>
<i>8. Améliorer la gestion environnementale des écoles, en y incluant des démarches participatives.....</i>	<i>19</i>
<i>9. S'appuyer sur l'Accord de Coopération en ErE DD à l'école pour la coordination et l'expertise en ErE.....</i>	<i>20</i>
2. INTÉGRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.....	21
<i>10. Accélérer l'intégration de la transition écologique et du développement durable dans les cursus de l'enseignement supérieur.....</i>	<i>23</i>
<i>11. Former les futur-es enseignant-es à l'ErE et à l'EDD.....</i>	<i>23</i>
<i>12. Soutenir la recherche en ErE et en EDD</i>	<i>24</i>
<i>13. Améliorer la gestion environnementale des établissements de l'enseignement supérieur, en y incluant des démarches participatives</i>	<i>25</i>
3. DÉVELOPPER L'ERE DANS LES SECTEURS ÉDUCATIFS NON FORMELS : ENFANCE, SOCIO-CULTUREL, SOCIAL, AIDE À LA JEUNESSE, MUSÉES ET ARTISTIQUES.....	26
<i>14. Sensibiliser, outiller, accompagner et former à l'ErE les professionnel·les des secteurs éducatifs non-formels.....</i>	<i>28</i>
<i>15. Développer un maillage territorial des acteurs éducatifs.....</i>	<i>29</i>
<i>16. Permettre à tout jeune et tout adulte de faire entendre sa voix en matière de transition socio-écologique et de justice climatique, en particulier celles et ceux que l'on entend moins.....</i>	<i>29</i>
<i>17. Réduire l'impact environnemental des événements et des infrastructures socio-culturelles et sociales.....</i>	<i>30</i>
<i>18. Organiser des formations à destination des professionnel·les des secteurs impactant l'environnement</i>	<i>30</i>
4. ÉDUCUER AUX MÉDIAS ET RÉGULER LA PUBLICITÉ AU REGARD DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET CLIMATIQUES	31
<i>19. Soutenir les programmes d'éducation aux médias en matière d'information environnementale.....</i>	<i>32</i>
<i>20. Interdire les messages publicitaires néfastes à l'environnement.....</i>	<i>32</i>

B : CONSOLIDER LE SECTEUR ASSOCIATIF DE L'ERE	34
21. Augmenter l'enveloppe budgétaire globale allouée aux associations d'éducation à l'environnement	35
22. Privilégier les subsides structurels pour s'inscrire dans la durée	36
23. Indexer les subventions de manière automatique	36
24. Initier des appels à projets.....	36
25. Éviter le recours aux marchés publics autant que possible	37
26. Financer tous les types de métiers du secteur de l'ErE	37
27. Accueillir des associations d'ErE émergentes.....	37
28. Octroyer des moyens pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments.....	37
29. Soutenir le travail de recherche.....	38
30. Soutenir la formation continuée du personnel et le développement de partenariats.....	38
31. Mettre en œuvre une simplification et une efficacité administrative	38
32. Reconnaître et garantir la liberté d'expression des associations.....	38
33. Imposer la mise sous licence Creative Commons des productions	39
C. COORDONNER LES POLITIQUES DE L'ERE	41
34. Introduire l'ErE dans les déclarations gouvernementales, régionales et communautaire	41
35. Dédier une personne ou un service à l'ErE (DD).....	41
36. Veiller à rassembler les compétences liées à l'environnement au sein d'un même portefeuille ministériel	41
37. Se concerter sur les différents appels à projets relatifs à l'ErE.....	42
38. Utiliser l'Accord de Coopération comme un levier institutionnel pour l'enseignement ..	42
39. Mener un dialogue permanent avec le secteur concernant les politiques d'ErE	42
40. Organiser des formations des élu-es et fonctionnaires.....	42
LÉGITIMITÉ INSTITUTIONNELLE	43

PRÉAMBULE

Ce mémorandum propose 40 mesures pour déployer l'Éducation relative à l'Environnement (ErE, en abrégé) dans tous les secteurs éducatifs en Wallonie et à Bruxelles. Il a été rédigé en 2023 par le Réseau IDée, reconnu décrétalement comme représentant du secteur de l'ErE sur ces territoires, et qui a notamment pour mission de promouvoir de meilleures politiques d'ErE au travers d'un travail de plaidoyer et d'un dialogue avec les pouvoirs publics.

Projet collectif, ce mémorandum se base sur les propositions des 145 associations membres du Réseau IDée, suite à un riche processus de co-construction comprenant un État des lieux du secteur associatif de l'ErE (voir www.reseau-idee.be/etat-des-lieux/2022) et trois temps d'échanges.

Dans ce document, nous utiliserons le terme générique d'éducation relative à l'environnement pour couvrir une diversité de courants et de terminologies. Cela intègre donc l'éducation au développement durable, à la transition écologique, l'éducation à/par la nature, à l'écocitoyenneté, etc. Ces pratiques ont chacune leurs objectifs spécifiques, mais se rejoignent et s'entremêlent souvent sur le terrain éducatif.

Pour les mesures spécifiquement dédiées à la préservation et à l'amélioration de l'environnement, hors éducation, nous vous renvoyons au mémorandum de Canopea : www.memorandum-canopea.be

ErE = Éducation relative à l'Environnement

INTRODUCTION



INTRODUCTION

Les crises environnementales se succèdent de plus en plus rapidement, avec des conséquences de plus en plus délétères : dérèglement climatique, chute de la biodiversité, pollution de l'air et de l'eau, épuisement des ressources... Nous avons déjà dépassé six des neuf limites planétaires au-delà desquelles l'humanité n'a plus la garantie de vivre dans des écosystèmes sûrs¹.

Ces crises sont interconnectées et se renforcent mutuellement. Elles ont un impact sur l'ensemble du vivant, humain et non humain. Elles portent atteinte aux écosystèmes et à la santé des populations, détériorent l'économie, les infrastructures et la qualité de vie, et influent sur nos démocraties. Les scientifiques le constatent : ces crises sont directement liées aux activités humaines et puisent leurs racines dans nos modes de production et de consommation. Les rapports du GIEC et de l'IPBES ne cessent de le confirmer, année après année : la possibilité d'assurer un avenir viable et durable pour tous et toutes s'amenuise rapidement. Pourtant, les solutions qu'ils proposent ne sont pas (encore) entendues.

Une révolution culturelle

Réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 55 % d'ici 2030 et devenir climatiquement neutre d'ici 2050 - pour ne citer qu'un seul des gigantesques défis environnementaux conditionnant notre futur - cela va nécessiter une révolution culturelle inédite. Au-delà des indispensables mesures techniques et juridiques, législatives, fiscales, de profonds investissements dans les infrastructures, il s'agit de revoir en profondeur nos modes de vie, notre vision du monde et notre place en son sein. L'enjeu est de former tous les citoyens et citoyennes, du plus jeune au plus âgé, à s'adapter, anticiper, prendre la mesure des risques, chercher des solutions, accepter et porter le changement. Tout cela en étant capable d'aborder les questions de façon systémique, en intégrant les incertitudes et la complexité, en interrogeant les valeurs qui guident nos choix. Cela s'apprend, prend du temps et nécessite des professionnel·les de l'éducation conscients, formés et soutenus. Tous les systèmes éducatifs devraient porter cet enjeu.

¹ Le concept de limite planétaire a été proposé par une équipe internationale de vingt-six chercheurs et définit des seuils à ne pas dépasser sous peine de générer des changements environnementaux abruptes ou irréversibles. Six de ces frontières étaient déjà dépassées en 2022 : érosion de la biodiversité, changements climatiques, usages des sols, pollutions chimiques, cycles de l'azote et du phosphore, cycle de l'eau.
https://fr.wikipedia.org/wiki/Limites_plan%C3%A9taires

Des spécialistes de l'ErE

Changer nos habitudes, nos regards, nos compétences pour rencontrer les défis environnementaux, cela s'apprend. En Wallonie et à Bruxelles, près de 150 associations en ont fait leur métier.

Chaque jour, ce millier de professionnel·les de l'éducation relative à l'environnement (ErE) sensibilisent petits et grands, par :

- une variété d'actions : information, sensibilisation, animation, formation, accompagnement de projets collectifs, classe de découverte, recherche...
- une grande richesse d'approches et de méthodologies : active, immersive, globale (physique, affective, cognitive, imaginative), critique...
- de nombreux enjeux : biodiversité, alimentation, eau, énergie, climat, agriculture, aménagement du territoire, mobilité, bien-être, éco-consommation, risques naturels...

Découvrez l'État des lieux 2022 du secteur sur

www.reseau-idee.be/etat-des-lieux/2022

Pour en savoir plus sur les spécificités de l'ErE: www.reseau-idee.be/fr/dictionnaire/ErE

Les wallon·nes et bruxellois·es sont d'ailleurs prêt·es pour ce changement culturel et éducatif. Mieux : ils et elles le réclament (voir encadré ci-dessous). De facto, nous ne pourrions atténuer les dérèglements climatiques et nous y adapter, ni contrer la chute de la biodiversité et l'épuisement des ressources, sans implémenter structurellement l'ErE dans tous les lieux éducatifs, sans investir largement pour une éducation à l'environnement partout, pour tous et tout au long de la vie. Au regard des bouleversements socio-environnementaux à venir, cela doit devenir une des priorités des politiques éducatives et environnementales.

Les citoyen·nes sont prêt·es

- **91% des jeunes** souhaitent plus d'éducation à l'environnement dans leur cursus scolaire. Pour y parvenir, ils et elles recommandent notamment de mettre à jour les programmes scolaires et de former les professeur·es, ainsi que de financer des intervenant·es externes à l'école².
- **81% des Belges** se disent prêt·es à changer leurs habitudes pour le climat, et 23% d'entre eux sont même prêt·es à les changer « en profondeur »³. Mais ils·elles souhaitent être mieux informé·es et conseillé·es.
- « Soutenir les associations d'éducation à la transition énergétique et aux enjeux climatiques » figure parmi les **principales recommandations du Panel citoyen climat wallon et de l'Assemblée citoyenne bruxelloise**, deux démarches de démocratie délibérative organisées en 2022 pour alimenter les Parlements régionaux.

Un fil rouge et 5 priorités

Actuellement, les actions d'éducation relative à l'environnement ne parviennent à toucher que certaines personnes, à certains moments de leur vie et sur certains enjeux. Or chacun·e doit pouvoir bénéficier d'une ErE qui aborde l'ensemble des enjeux écologiques, tout au long de sa vie et sur tous les lieux de vie.

L'objectif est donc non seulement de renforcer le secteur des associations spécifiquement dédiées à l'ErE, mais aussi de déployer l'ErE dans tous les autres secteurs éducatifs et de favoriser le maillage entre ceux-ci, au niveau territorial. Les chapitres de ce mémorandum structurent les propositions selon ces secteurs : enseignement obligatoire, enseignement supérieur, éducation non formelle (petite enfance, jeunesse, secteur socio-culturel), médias.

² Avis du Forum des Jeunes suite à une consultation auprès de plus de 1000 jeunes de 16 à 30 ans concernant la place de l'environnement dans l'éducation, 2023.

<https://tinyurl.com/syntheseavisErE>

³ Sondage réalisé en octobre 2022 par Dedicated, à la demande du magazine Imagine, auprès de 2014 personnes majeures issues de la population belge, par internet. Co-financé par des associations partenaires et publié dans le numéro de novembre 2022.

Nos cinq recommandations phares



Chaque proposition est importante, chaque mesure nécessaire, mais quelques-unes nous semblent prioritaires et basculantes :

- 1** Instaurer un continuum d'Éducation relative à l'Environnement (ErE) obligatoire, tout au long du cursus scolaire.
- 2** Intégrer massivement l'ErE dans les prochains référentiels du secondaire supérieur.
- 3** Intégrer la transition écologique et l'ErE dans les cursus de l'enseignement supérieur, notamment dans la formation initiale des futur-es enseignant-es.
- 4** Former à l'ErE les professionnel·les de l'enfance, de la jeunesse et du secteur socio-culturel.
- 5** Augmenter le soutien financier aux associations d'ErE, pour assurer la pérennité du secteur et répondre à la demande croissante de sensibilisation, de formation et d'accompagnement.



CHAPITRE A

DE L'ERE DANS TOUS LES SECTEURS ÉDUCATIFS



1. CONSOLIDER UN PARCOURS D'ERE TOUT AU LONG DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

Constats

L'Éducation relative à l'Environnement (ErE) est présente dans de nombreuses écoles et ce de manière croissante. Plus que jamais, elle s'inscrit dans les défis du 21^e siècle et les préoccupations des jeunes. Elle génère l'acquisition de connaissances en lien avec l'environnement et les enjeux socio-écologiques, développe une citoyenneté environnementale, un esprit critique et une implication dans l'évolution de notre société. L'ErE contribue ainsi à la construction d'une lecture globale du monde afin que les élèves comprennent les défis de notre société et se mobilisent pour les relever⁴. Source de motivation des élèves et enseignant-es, elle apporte du sens aux apprentissages et conduit à des projets concrets dans les écoles. Elle aborde non seulement les aspects environnementaux mais touche aussi à la santé et au bien-être des élèves, et ce à travers des démarches qui invitent à apprendre et s'épanouir au dehors, à aménager les espaces - intérieurs et extérieurs - ou à veiller et contribuer à un environnement sain à l'école.



Néanmoins, bien que présente dans les référentiels du tronc commun⁵, et dans une moindre mesure dans ceux du secondaire supérieur, l'ErE se présente encore de manière morcelée, sans réelle vision globale et parcours cohérent tout au long du cursus. Par ailleurs, si l'on constate que des activités d'ErE sont menées dans de nombreuses écoles, elles sont souvent laissées au bon vouloir et à la motivation personnelle des enseignant-es et

⁴ Plus d'infos sur le site enseignement.be/ere

⁵ Pour une analyse détaillée, voir <https://www.reseau-idee.be/fr/ere-referentiels>

ne s'inscrivent que rarement dans un projet d'ensemble de l'école⁶. Ce caractère morcelé et non obligatoire de l'ErE à l'école peut expliquer le sentiment des jeunes de ne pas avoir abordé suffisamment, voire pas du tout, l'environnement à l'école⁷.

Selon l'enquête du Forum des Jeunes⁷,

74%
des jeunes

estiment que les thématiques liées à l'environnement n'ont pas suffisamment (60%) ou pas du tout (14%) été abordées dans leur parcours scolaire secondaire.

D'autres obstacles viennent encore freiner le déploiement de l'ErE à l'école, dont la formation initiale et continue des équipes pédagogiques. Soulignons encore le sentiment de solitude et de manque de temps et de soutien d'enseignant·es engagé·es qui peut conduire à leur démotivation. Ils souhaitent être clairement légitimés dans leurs pratiques d'ErE avec leurs classes !

Enfin, dans une société où les enjeux socio-environnementaux sont en évolution rapide, c'est tout le système éducatif, dont l'école, qui doit pouvoir évoluer plus rapidement. Afin de préparer les jeunes générations à vivre dans un monde complexe et incertain, il faut encore inclure de (nouvelles) compétences telles que l'approche systémique, la pensée prospective, la prise en compte des émotions, l'analyse de situations incertaines et ambivalentes.



Objectifs

Soutenir et valoriser l'éducation relative à la nature, à l'environnement, au climat et au développement durable de manière structurelle, tout au long du cursus, dans toutes les disciplines et en y incluant des démarches interdisciplinaires et des projets concrets.

⁶ Selon un audit mené en 2014 par le Service général de l'Inspection de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 85% des écoles analysées ont déjà mené des activités d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable. Plus d'infos sur <https://www.assises-ere.be>.

⁷ Selon l'avis du Forum des jeunes : <https://tinyurl.com/syntheseavisErE>

1. Instaurer un parcours en éducation relative à l'environnement tout au long du tronc commun, de manière obligatoire

Un continuum d'éducation relative à l'environnement vise à ce que les savoirs et compétences relatifs aux enjeux environnementaux et de durabilité, dont le climat et la biodiversité, soient abordés tout au long de la scolarité en formant un parcours cohérent, progressif et systémique, que l'on pourrait appeler Parcours d'éducation à la nature, à l'environnement et au climat (PENEC), à l'instar du PECA pour l'éducation culturelle et artistique. Ce continuum ne doit pas être un « cours supplémentaire » mais bien un aménagement des contenus et dispositifs existants (ou à créer) de manière à constituer un continuum lisible au sein des référentiels et s'adressant à tous les élèves.



Il s'agit de :

- Inscrire les contenus d'ErE de manière obligatoire, lorsque ce n'est pas encore le cas, au sein de tous les référentiels (disciplinaires et transversaux), dans une continuité au fil des années, et de manière transversale entre les disciplines, en s'inspirant de la brochure thématique en éducation relative à l'environnement et au développement durable (ErE DD) pour le tronc commun de la Fédération Wallonie Bruxelles et de l'Outil ErE DD dans les référentiels réalisés par le Réseau IDée⁸.
- Définir les objectifs et attendus d'un Parcours d'éducation à la nature, à l'environnement et au climat en concertation avec des acteurs de terrain (enseignant-es, associations d'ErE et jeunes).

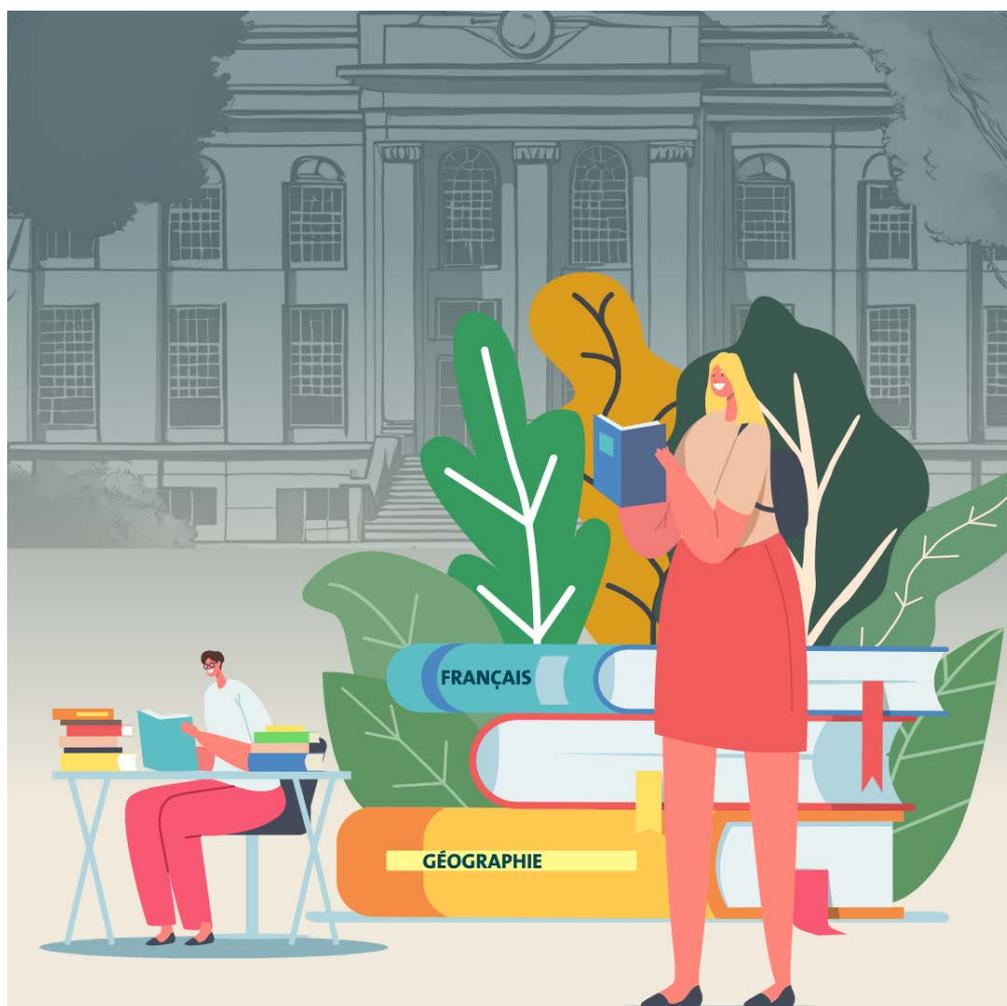
⁸ www.reseau-idee.be/ErE-referentiels

2. Intégrer massivement les contenus de l'ErE dans les futurs référentiels du secondaire supérieur

A l'occasion de la réécriture des référentiels du secondaire supérieur (S4, S5 et S6), pour l'enseignement général et le qualifiant, intégrer massivement les contenus liés à l'environnement, au climat, à la biodiversité et au développement durable, s'inscrivant dans un véritable continuum.

Il s'agit de :

- Faire appel à des experts de l'ErE, à désigner au sein de l'Accord de Coopération en ErE DD, pour contribuer aux contenus dans les différentes commissions des futurs référentiels du secondaire supérieur.



3. Insérer systématiquement des contenus relatifs à l'ErE dans les évaluations externes certificatives

Insérer des contenus liés à l'éducation relative à l'environnement, à la transition écologique et au développement durable dans les évaluations externes certificatives (CEB, CE1D/CTC, CESS) peut motiver les élèves et les enseignant-es, et stimuler l'intégration de l'ErE dans les cours et dans la formation des enseignant-es.

Il s'agit de :

- Intégrer systématiquement des contenus relatifs à l'ErE dans les évaluations certificatives. De l'analyse d'un texte à la résolution de situations-problèmes, toutes les disciplines peuvent être concernées, ainsi que les domaines transversaux.
- À la fin du tronc commun et à la fin du secondaire, concevoir une épreuve croisant des disciplines sur des contenus en lien avec le climat et la biodiversité.

4. Faire obligatoirement référence à l'ErE et au DD dans les contrats d'objectifs des plans de pilotage

Les Plans de pilotage invitent à travailler sur base d'objectifs et d'une planification d'actions. L'ErE et le développement durable peuvent trouver une place de choix dans deux des sept objectifs prioritaires⁹ : « Savoirs et compétences » et le « bien-être et le climat scolaire ». L'ErE DD mériterait d'y être plus explicitement mentionnée.

Exemples : des projets sur la cour de récréation, qui agissent sur le climat scolaire et le bien-être ; un projet « tous dehors » qui améliore le sens des apprentissages et leur qualité ; des activités d'orientation professionnelle sur les métiers verts de demain.

Il s'agit de :

- Sensibiliser, former et accompagner les écoles pour qu'elles intègrent l'ErE dans leurs plans de pilotage.
- Réaliser une analyse globale de l'ensemble des plans de pilotage des écoles, avec pour focus l'ErE.

⁹ Voir https://www.reseau-idee.be/inforidee/pdf/Infor_3_2019.pdf et <https://pactepourunenseignementd'excellence.cfwb.be/mesures/le-pilotage-des-ecoles/>

5. Faciliter et soutenir l'organisation de projets d'ErE à l'école

L'ErE et le développement durable invitent à décloisonner les matières, mener des projets concrets, sortir, vivre et expérimenter des activités sur le terrain... Le cadre scolaire ne s'y prête pas toujours, en particulier dans le secondaire, et le manque de moyens peut s'avérer un facteur limitant.

Il s'agit de :

- Octroyer du temps aux enseignant-es pour installer des démarches interdisciplinaires et pour coordonner des projets environnementaux - augmenter les heures attribuées au travail collaboratif.
- Encourager les dispositifs d'aménagements d'horaires (regroupements d'heures, P90...).
- Réduire le nombre d'élèves par classe et/ou donner la possibilité de travailler avec des plus petits groupes d'élèves, en s'appuyant sur des partenaires associatifs spécialisés en ErE.
- Généraliser les semaines-projets dans l'enseignement général/de transition, comme proposées dans le qualifiant¹⁰, durant lesquelles les enseignant-es pourraient mettre en place des activités spécifiques en lien avec les enjeux environnementaux.
- Alléger la pression sur les programmes et les contraintes administratives des enseignant-es.
- Reconnaître et promouvoir les démarches d'ErE dans le PECA (Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique) et notamment développer davantage de projets Culture-Nature¹¹.
- Soutenir les démarches d'ErE dans et hors des écoles par l'apport d'outils et de matériel pédagogiques, par des soutiens financiers - ou la gratuité - pour des déplacements, l'entrée dans des musées, des séjours scolaires en immersion... et par des moyens matériels pour la réalisation de projets concrets (outils, plants, matériaux, etc.).
- Encourager et soutenir la collaboration entre les acteurs de l'enseignement et les acteurs associatifs de l'ErE pour l'accompagnement de projets scolaires, des animations, la formation des équipes éducatives, la réalisation d'outils pédagogiques...

¹⁰ Semaine-projet du Qualifiant. <https://tinyurl.com/semaines-projets>

¹¹ Projet Culture-Nature du PECA, dans la circulaire 9033 du 4/09/23. <https://tinyurl.com/circulaire9033>

6. Promouvoir et faciliter l'accès à la nature et l'école du dehors

L'école du dehors connaît un engouement. Les bienfaits de cette pratique sont largement reconnus, notamment en matière de santé. Il s'agit de donner accès à ce type de pratique (et donc aussi accès à la nature) à tous les élèves, de la maternelle à la fin du secondaire et, en particulier, à ceux et celles qui en sont le plus privés. Cela exige également la formation des équipes pédagogiques.

Il s'agit de :

- Poursuivre les accompagnements, formations et recherches en vue de professionnaliser les pratiques d'école du dehors et d'éducation par la nature.
- Accorder des moyens supplémentaires aux écoles d'indice socio économiquement faibles et "mal loties", tous réseaux confondus, en termes d'accès à la nature : équipements, encadrements et déplacements.
- Aménager des espaces verts de qualité dans et à proximité immédiate des écoles qui en sont privées.
- Dédier et aménager des lieux pour l'école du dehors dans les espaces verts et informer sur leurs utilisations pédagogiques ; insérer une telle disposition dans le Programme Forestier régional (Wallonie).
- Décloisonner les pratiques de l'école au dehors et ouvrir des collaborations avec des acteurs non-scolaires (dont l'Accueil Temps Libre¹²).

¹² L'Accueil Temps Libre est le nom par lequel on désigne l'accueil des enfants de 3 à 12 ans (et plus). Il s'articule en trois secteurs majeurs : l'accueil extrascolaire, les centres de vacances et les écoles de devoirs.

7. Renforcer la formation professionnelle continue en ErE

Malgré la motivation de nombre d'entre eux et elles, les enseignant-es ne se sentent pas toujours suffisamment formé-es pour aborder les thématiques complexes de l'environnement ou du développement durable¹³. Déjà en 2014, un audit de l'Inspection¹⁴ de la FWB montrait la nécessité de professionnaliser davantage les pratiques d'ErE et l'approche systémique.

Il s'agit de :

- Valoriser l'ErE et l'EDD comme domaines prioritaires au sein du Conseil de la Formation Professionnelle Continue (COFOPRO).
- Intensifier l'offre de formations en ErE pour les enseignant-es (variété des sujets, des lieux et de l'agenda).
- Sensibiliser et former à l'ErE les équipes des CSA (Cellules de soutien et d'accompagnement), les Délégués aux Contrats d'Objectifs (DCO) et les Directeurs de Zone (DZ) en vue de soutenir et accompagner les démarches d'ErE dans les écoles et les plans de pilotage.
- Former et désigner un·e référent·e en ErE et au DD pour chaque école dont la mission serait de mettre en œuvre des stratégies et des outils visant à mobiliser les acteurs autour des enjeux de la transition socio-écologique.
- Organiser une journée de formation et de réflexion au sein de chaque école, impliquant l'ensemble du personnel, afin de réaffirmer la responsabilité de l'école dans la formation de futurs éco-citoyens et de se mettre en projet collectivement.

¹³ « Le personnel enseignant a la parole : motivations, compétences et opportunités pour enseigner l'éducation au développement durable et à la citoyenneté mondiale », UNESCO, 2022.

<https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000381446>

¹⁴ <https://www.assises-ere.be/matinee-multiacteurs/index-pdf/Rapport-inspection-01-juillet-2014.pdf>

8. Améliorer la gestion environnementale des écoles, en y incluant des démarches participatives

L'école doit être soutenue par les Communautés et les Régions afin de contribuer aux efforts climatiques de la société (devenir zéro carbone d'ici 2050), d'offrir une qualité environnementale à ses occupant·es et de tendre vers la cohérence entre les messages éducatifs et le fonctionnement des établissements.

Il s'agit de :

- Inscrire les objectifs climatiques et énergétiques systématiquement dans toute rénovation et création de bâtiments scolaires, en privilégiant l'isolation et les matériaux écologiques, et en visant en priorité les écoles aux plus faibles performances environnementales et à l'indice socio-économique le plus faible.
- Accompagner ces travaux, depuis leur conception jusqu'à leur mise en fonctionnement, par des démarches de participation (information, consultation, implication des utilisateurs·trices...) des équipes éducatives, des élèves, de leurs familles, ainsi que des personnels de gestion et d'entretien.
- Faciliter la gestion environnementale des écoles au quotidien (déchets, eau, énergie, produits toxiques, air...) : accès à des petits équipements ; coordination...
- Encourager les projets de communautés d'énergie impliquant les écoles¹⁵.

¹⁵ Voir l'exemple de l'école nos Bambins (<https://nosbambins.be>), accompagnée par Energie commune (<https://energiecommune.be/communaute/>)

9. S'appuyer sur l'Accord de Coopération en ErE DD à l'école pour la coordination et l'expertise en ErE

L'Accord de Coopération en ErE DD¹⁶ réunit les représentant-es des Ministres et Administrations liés à l'environnement et au développement durable des Régions wallonne et bruxelloise, la Ministre et l'administration de l'enseignement en Fédération Wallonie Bruxelles ainsi que les Réseaux de l'enseignement et les associations d'ErE. Cet Accord vise un dialogue et la coordination entre les partenaires en vue de renforcer l'ErE DD dans l'enseignement. Pour mener à bien ses objectifs, il nécessite un soutien et une implication active des cabinets et administrations de la FWB et des Régions ainsi que des Réseaux de l'enseignement et des associations d'ErE.

Il s'agit de :

- Assurer une meilleure coordination de l'offre vers les écoles, dont les appels à projets (alimentation, classe du dehors...)
- Participer comme expert aux réformes et au sein d'organes en vue d'intégrer l'ErE DD dans les cursus et les formations.
- Soutenir la réflexion et l'action pour améliorer la performance environnementale des bâtiments scolaires.

¹⁶ <http://accordcooperation.blogspot.com>

2. INTÉGRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Constats

L'enseignement supérieur est essentiel à la transition écologique et au développement durable. 87% des étudiant-es veulent être formé-es aux enjeux climatiques et environnementaux et le clament de plus en plus¹⁷. Pourtant, l'offre de cours et de formations en la matière est insuffisante dans l'enseignement supérieur, limitée et trop souvent cloisonnée aux

¹⁷ Carte blanche d'étudiant-es ingénieur-es parue dans Le Soir (<http://tinyurl.com/carte-blanche-etudiants>) et à la RTBF (<http://tinyurl.com/grogne-etudiants-RTBF>)

disciplines scientifiques. Même si de nombreuses disciplines devraient être concernées, seuls 12,5 % des masters universitaires et 6 % des formations des hautes écoles abordent vraiment ces sujets¹⁸.

Une priorité réside donc dans la formation et la responsabilisation de l'ensemble du personnel éducatif dans nos universités et hautes écoles, encore trop peu conscient des enjeux écologiques et sociétaux.

Certes, à l'image du réseau Profs en Transition¹⁹ et de la Commission développement durable (CDD) de l'ARES²⁰, le chantier de la transition écologique dans l'enseignement supérieur est en train de se déployer dans nos universités et hautes écoles, avec une volonté, un rythme et des moyens qui varient fortement d'un établissement à l'autre. Néanmoins, on constate qu'un investissement bénévole y est malheureusement trop souvent sollicité, au risque d'épuiser les bonnes volontés et de ne pas avoir un résultat à la hauteur de l'urgence.

La Wallonie a récemment alloué 2,6 millions d'euros afin d'engager des coordinateurs-trices pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans de transition vers un développement durable au sein de chaque établissement d'enseignement supérieur : un mi-temps pour les universités et hautes écoles, un quart temps pour les écoles d'arts, pour une durée 3 ans. C'est trop peu au regard de l'ampleur de la tâche.

En outre, 500.000 euros ont été débloqués pour la création d'une chaire de recherche inter-institutions (universités et hautes écoles) sur l'éducation au développement durable.

Objectifs

Il s'agit, dans un délai très rapide, de sensibiliser les étudiants et les corps professoraux, de faire évoluer les cursus et la gestion environnementale des établissements.

¹⁸ « Mobiliser l'enseignement supérieur pour la transition vers la neutralité carbone », The Shifters, mai 2022. https://education4climate.be/education4climate_rapport_final_fr.pdf

¹⁹ www.reseauprofsentransition.be

²⁰ Citons notamment l'avis [visant à encourager la création de cellules de développement durable au sein des établissements d'enseignement supérieur](#)

Mesures / recommandations

10. Accélérer l'intégration de la transition écologique et du développement durable dans les cursus de l'enseignement supérieur

Il s'agit de :

- Sensibiliser et informer l'ensemble des étudiant·es de l'enseignement supérieur sur les enjeux climatiques et environnementaux et les former "pour agir" dans leurs domaines de compétences. Viser tant les disciplines scientifiques – dont les sciences appliquées et les sciences médicales – que les sciences humaines, et favoriser des démarches interdisciplinaires.
- Sensibiliser les professeur·es et leur offrir des formations leur permettant d'intégrer les enjeux climatiques et environnementaux dans leurs cours.
- Augmenter et pérenniser le financement de la coordination de la mise en œuvre de plans de développement durable dans les établissements d'enseignement supérieur de toute la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Encourager (voire imposer) la mise en œuvre de bonnes pratiques environnementales au sein des hautes écoles et des universités, par l'exemple : économies d'énergie, cantines durables, évitement de l'avion pour les voyages scolaires et universitaires, choisir les outils libres plutôt que les outils propriétaires qui ont des impacts environnementaux et sociaux importants, etc.
- Sensibiliser et outiller les Fédérations d'étudiant·es par rapport à ces enjeux, pour leur permettre de veiller à leur meilleure prise en compte et d'être des relais de sensibilisation auprès des étudiant·es.

11. Former les futur·es enseignant·es à l'ErE et à l'EDD

Face à l'évolution rapide des enjeux auxquels la société et l'école sont confrontées, la réforme de la formation initiale des enseignant·es semble insuffisamment ambitieuse et explicite sur les questions écologiques. Pourtant, la formation des futurs enseignant·es, par son effet démultiplicateur, est un pilier central de la transition écologique.

Il s'agit de :

- Sensibiliser les étudiant·es futur·es enseignant·es aux enjeux climatiques, environnementaux et de durabilité. Les former à éduquer à l'environnement en s'appuyant sur les référentiels, les approches pédagogiques de l'ErE, et des projets concrets.

- Intégrer dans la formation initiale de tous les enseignant-es des activités extérieures liées à l’environnement (école du dehors), les pratiques démocratiques et l’accueil des émotions liées aux crises environnementales et à leurs conséquences.
- Sensibiliser et former les professeurs dans les Hautes écoles pédagogiques aux enjeux climatiques et environnementaux et à l’ErE.
- Intégrer l’ErE comme éducation transversale, au même titre que l’EVRAS ou l’éducation aux médias.
- Soutenir les partenariats entre les institutions de formation des futur-es enseignant-es et les associations d’ErE en vue de : vivre des activités d’ErE et les analyser ; découvrir des outils et des approches pédagogiques ; accompagner des projets, stages et mémoires.
- Développer des partenariats entre l’ARES et l’Accord de Coopération ErE DD pour garantir l’ancrage de la transition écologique dans la formation initiale des enseignant-e.

12. Soutenir la recherche en ErE et en EDD

Les acteurs associatifs et scolaires de l’ErE ont besoin de se professionnaliser, prendre du recul et nourrir leur réflexion, faire évoluer leurs pratiques et les évaluer. Le soutien et la collaboration avec le monde académique est un pilier essentiel à déployer d’urgence.

Il s’agit de :

- Soutenir et encourager la recherche en ErE et des recherches-actions dans les Universités et les Hautes Écoles et des partenariats avec des associations d’ErE.
- S’inspirer en Wallonie de ce qui se fait déjà en Région bruxelloise avec l’appel à projet co-create (<https://www.cocreate.brussels/a-propos-de-laction-co-create/>)
- Soutenir et pérenniser la chaire de recherche sur l’EDD²¹ en veillant à y inclure l’ErE. Une telle chaire devra croiser des disciplines de sciences humaines - telles que l’éducation, la pédagogie, la psychologie, la sociologie, la philosophie - avec les domaines de l’environnement et des sciences. Elle collaborera avec les acteurs de terrain de l’ErE.

²¹<https://henry.wallonie.be/home/communiqués-de-presse/presses/4-millions-deuros-pour-soutenir-la-transition-dans-lenseignement-supérieur-et-dans-les-territoires-wallons.html>

13. Améliorer la gestion environnementale des établissements de l'enseignement supérieur, en y incluant des démarches participatives

Les écoles d'enseignement supérieur se doivent d'être en cohérence avec le discours sur la transition écologique en s'engageant dans des modes de gestion et des travaux visant une amélioration environnementale (baisse des émissions de GES, gestion de l'eau et des déchets, etc.) tout en s'appuyant sur la participation des étudiant-es, professeur-es et équipes de maintenance.

3. DÉVELOPPER L'ERE DANS LES SECTEURS ÉDUCATIFS NON FORMELS : ENFANCE, SOCIO-CULTUREL, SOCIAL, AIDE À LA JEUNESSE, MUSÉES ET ARTISTIQUES

Constats

L'éducation non-formelle, en dehors des structures scolaires traditionnelles, joue un rôle essentiel dans la sensibilisation des enfants, des jeunes²² et des adultes à l'environnement. Pour développer leur autonomie, les mettre en questionnements et en action, former des citoyens critiques, responsables et solidaires. Elle permet d'apprendre tout au long de la vie, par choix (et non par obligation), par le vécu et l'expérimentation.

En FWB, cette éducation non-formelle est portée par des milliers de structures²³:

- Enfance : crèches, Accueil Temps Libre.
- Socio-culturel : jeunesse (centres de jeunes, organisations de jeunesse, écoles de devoirs, centres de vacances), éducation permanente, centres culturels, CEC, bibliothèques et ludothèques.
- Social : services (énergie, SIS...) des CPAS, régies de quartier, Plans de cohésion sociale, Maisons de quartier, secteur du handicap...
- Aide à la jeunesse : dont les AMO, services d'accrochage scolaire...
- Musées : communaux, régionaux, de la FWB et fédéraux.
- Artistique : la création et les pratiques artistiques professionnelles (arts de la scène) et amateur.

²² Selon l'Unesco, dans sa Feuille de route pour l'EDD - Domaine 4, il faudrait reconnaître les groupes et organisations de jeunes en tant qu'acteurs clés de la réponse aux défis de la durabilité <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000374891/PDF/374891fre.pdf.multi>

²³ Plus de 350 associations sont reconnues par le secteur de la jeunesse, 280 en éducation permanente, plus de 3000 pour la petite enfance.

Face aux enjeux climatiques et écologiques actuels, et à l'intérêt de la population, ces organismes mènent de plus en plus de projets éducatifs et citoyens autour de l'alimentation, de la mobilité, de l'énergie, de l'éco-consommation, de la nature, de l'urbanisme ou encore du cadre de vie. Mais ces professionnel·les ne sont pas des spécialistes de l'éducation à l'environnement et sont en demande d'outils spécifiques, de formations, d'accompagnement et de partage de pratiques en ErE.

Objectifs

Il s'agit de sensibiliser toute personne à devenir actrice de la transition écologique, quel que soit son âge et son milieu, dans tous les lieux éducatifs qu'elle fréquente. Pour ce faire, chaque professionnel·le de l'éducation non-formelle doit se sentir concerné·e par ces enjeux, outillé·e, formé·e, accompagné·e, au sein d'un maillage éducatif en ErE à l'échelle du territoire.

Mesures / recommandations

14. Sensibiliser, outiller, accompagner et former à l'ErE les professionnel·les des secteurs éducatifs non-formels

Il s'agit de :

- Intégrer des modules de formation en ErE dans tous les programmes de formation des éducateurs·trices, animateurs·trices et coordinateurs·trices.
- Soutenir financièrement les associations d'ErE pour proposer ces formations.



15. Développer un maillage territorial des acteurs éducatifs

Il s'agit de :

- Encourager et soutenir la collaboration entre les acteurs éducatifs (au sens large), scolaires et non scolaires, sur un territoire donné, en vue de :
 - Élaborer une vision d'ensemble de la contribution des acteurs éducatifs aux enjeux environnementaux et climatiques sur ce territoire (communal, régional, FWB...).
 - Favoriser la coopération et la coordination autour de projets s'inscrivant dans une telle vision.
- Soutenir l'organisation d'une semaine de l'éducation à l'environnement, valorisant et encourageant des projets collaboratifs d'ErE au sein et entre les différentes sphères éducatives, scolaires et non scolaires, sur un territoire donné (communal ou autre).

16. Permettre à tout jeune et tout adulte de faire entendre sa voix en matière de transition socio-écologique et de justice climatique, en particulier celles et ceux que l'on entend moins

Il s'agit de :

- Soutenir et continuer à développer des lieux d'expression, d'écoute, de débats et de participation autour des enjeux écologiques : conseils consultatifs (d'enfants, de jeunes, d'ânés...), parlement de jeunes et parlement citoyens, consultations populaires, implication des comités de quartier, etc.

17. Réduire l'impact environnemental des événements et des infrastructures socio-culturelles et sociales

Il s'agit de :

- Légiférer et soutenir les organisateurs d'événements pour réduire les impacts environnementaux de ceux-ci.
- Soutenir l'isolation et l'efficacité énergétique, ainsi que l'éco-rénovation, des infrastructures socio-culturelles et sociales, en visant en priorité les bâtiments aux plus faibles performances environnementales.
- Veiller à accompagner ces travaux et mise en place de nouvelles règles par des démarches de participation (information, consultation, implication des utilisateurs-trices...) et encourager, pour ce faire, la collaboration avec les acteurs associatifs de l'ErE.

18. Organiser des formations à destination des professionnel·les des secteurs impactant l'environnement

Il s'agit de :

- Développer des formations sur les enjeux climatiques et environnementaux à destination des professionnel·les des secteurs ayant un impact fort sur l'environnement tels que la construction, l'extraction, l'énergie, l'horticulture, l'agriculture, la sylviculture, le numérique, le tourisme, etc.

4. ÉDUCUER AUX MÉDIAS ET RÉGULER LA PUBLICITÉ AU REGARD DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET CLIMATIQUES

Constats

La publicité réduit considérablement l'impact des actions éducatives en matière de transition écologique et l'évolution vers des comportements écoresponsables, par ses moyens financiers considérables²⁴, ses messages réducteurs (voire mensongers) et son incitation à surconsommer.²⁵

Objectifs

Réguler plus drastiquement la publicité commerciale, par de la législation contraignante, en diminuant les lieux et les fréquences d'exposition et en interdisant les contenus mensongers et la publicité pour des produits nocifs à l'environnement ou à la santé. Il est également indispensable d'éveiller davantage l'esprit critique des citoyens et citoyennes face aux messages publicitaires et de les inciter à vérifier l'information, notamment en matière d'environnement, circulant dans les publicités, mais également dans les médias.

²⁴ Plus de 100 milliards d'euros en 2021, rien que pour l'Europe de l'Ouest.

²⁵ Voir à ce sujet la position et les propositions de Canopea, à laquelle adhère ce présent mémorandum : <https://www.canopea.be/reguler-la-publicite-commerciale/>

Mesures / recommandations

19. Soutenir les programmes d'éducation aux médias en matière d'information environnementale

Il s'agit de :

- Intégrer plus systématiquement les questions de l'information, des publicités et des allégations en matière d'environnement dans les programmes d'éducation aux médias, dans les écoles et l'éducation non-formelle, pour permettre aux élèves, aux jeunes et aux adultes de développer un regard critique.

20. Interdire les messages publicitaires néfastes à l'environnement

Il s'agit de :

- Interdire les publicités pour des produits néfastes à l'environnement dans l'espace public.
- Réguler par de la législation contraignante les publicités qui font usage de greenwashing, d'allégations environnementales abusives ou qui incitent à la surconsommation.
- Définir un code d'éthique relatif à l'écologie au sein du CSA, Conseil Supérieur de l'Audiovisuel.



CHAPITRE B

CONSOLIDER LE SECTEUR ASSOCIATIF DE L'ERE



B : CONSOLIDER LE SECTEUR ASSOCIATIF DE L'ERE

Constats

Changer nos habitudes, nos regards, nos compétences en lien avec l'environnement, cela s'apprend. En Wallonie et à Bruxelles, près de 150 associations en ont fait leur métier. Chaque jour, ces professionnel·les sensibilisent petits et grands, par des animations, des formations, des débats citoyens, des projets collectifs, des outils pédagogiques... Ils les outillent pour déconstruire les « prêt-à-penser », se reconnecter à la nature, poser des choix durables et solidaires, s'engager. Pour réinventer la société.

Un état des lieux réalisé en 2022²⁶ montre une répartition géographique relativement équilibrée des associations d'ErE à l'échelle des territoires wallon et bruxellois. Ces associations abordent un large éventail de thématiques, allant de la biodiversité au climat en passant par l'alimentation, l'eau, l'énergie, l'éco-consommation... Elles offrent une palette diversifiée d'activités et services, principalement des animations, formations, stages, création d'outils et accompagnement de projets. Tous les publics sont touchés, mais plus souvent l'enseignement primaire et les adultes. Les principaux subsides proviennent des Régions wallonne et bruxelloise et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que des aides à l'emploi. Avec un millier de travailleurs et de très nombreux bénévoles, le secteur associatif de l'ErE est en développement mais ne parvient pas encore à répondre à une demande de plus en plus importante face aux défis de la transition écologique, qui appelle une véritable transformation culturelle. Pourtant, comme dans d'autres secteurs²⁷, les situations financières sont fragilisées, suite notamment à l'inflation et aux déficits publics.

²⁶ <https://www.reseau-idee.be/etat-des-lieux/2022>

²⁷ Selon le Baromètre des associations (FRB), en 2022, 40% des associations ont vu leur situation financière se dégrader, et 49% en 2020. <https://kbs-frb.be/fr/zoom-barometre-des-associations-2022>

Objectifs

Garantir au secteur associatif de l'ErE les moyens nécessaires pour assurer sa viabilité et son développement, son expertise et sa créativité, et ce en vue d'accélérer l'évolution des consciences et comportements individuels et collectifs, pour affronter les enjeux environnementaux et climatiques.

Mesures / recommandations

21. Augmenter l'enveloppe budgétaire globale allouée aux associations d'éducation à l'environnement

Au vu de la hauteur des enjeux sociétaux et environnementaux, au vu des missions sociétales et d'intérêt général menées par les associations, au vu de l'augmentation de la demande de sensibilisation, de formation et d'accompagnement, il est impératif que les régions et les communautés soutiennent massivement le secteur associatif de l'ErE, notamment à travers un meilleur financement du secteur, qui lui permette de déployer davantage ses actions/missions.



22. Privilégier les subsides structurels pour s’inscrire dans la durée

Les subsides structurels garantissent un financement plus pérenne et solide, dans l’objectif de renforcer et stabiliser le travail associatif, et d’inscrire les projets dans une stratégie à moyen/long terme. Ce financement structurel passe notamment par l’application et l’amélioration des dispositifs de reconnaissance et de subvention du « Décret relatif à la reconnaissance et au subventionnement structurel des associations environnementales » en Wallonie et de « l’Ordonnance visant le financement des associations » en Région de Bruxelles-Capitale.

23. Indexer les subventions de manière automatique

Puisque les associations ont des missions d’intérêt général, il est impératif d’indexer les subventions à l’instar de ce qui est appliqué pour les organismes d’intérêt public et de ce qui est imposé aux employeurs. Sans cela, l’emploi et l’action associative sont menacés suite à chaque indexation obligatoire des salaires, la masse salariale représentant pour la plupart des associations plus de 80% de leur budget.

En plus de l’indexation des salaires, l’association est confrontée également à l’évolution de l’ancienneté des travailleurs-euses, des coûts énergétiques et de l’indice santé.

24. Initier des appels à projets

En complément aux financements structurels, développer les appels à projets qui permettent au secteur de l’ErE de renforcer l’action associative et de répondre aux exigences conjoncturelles ou au développement de projets novateurs.

Il est demandé que toute association d’ErE ayant son siège social en FWB puisse entrer dans les appels à projets et subsides des deux régions.

Dans ces appels à projets, inclure du temps de travail pour que les professionnel·les de l’ErE puissent accompagner et sensibiliser les publics ciblés.

25. Éviter le recours aux marchés publics autant que possible

Les marchés publics suscitent de la concurrence entre les associations, nécessitent beaucoup de temps administratif, et peuvent générer des difficultés de gestion des ressources humaines, des projets et des finances au sein de celles-ci.

26. Financer tous les types de métiers du secteur de l'ErE

La richesse du secteur se caractérise par une diversité de métiers : animation, formation, accompagnement, recherche, création d'outils et de supports d'information... Tous ces métiers de l'ErE sont à soutenir et à financer.

D'autant que la demande en ErE s'accroît au fil des années, faisant évoluer son champ d'action en intégrant des thèmes en lien avec la vie quotidienne des citoyen·nes (consommation, mobilité, alimentation, énergie...). Les acteurs de terrain doivent à la fois faire évoluer les comportements et les compétences et, d'autre part, favoriser la participation citoyenne, par tous les services et démarches possibles.

27. Accueillir des associations d'ErE émergentes

Dans la mesure des moyens disponibles, tout en assurant la stabilité des associations existantes, soutenir l'émergence d'associations d'ErE touchant des publics, des thématiques et des territoires peu couverts.

28. Octroyer des moyens pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments

Les lieux d'accueil d'activités d'ErE devraient être exemplaires. Or des investissements importants des pouvoirs publics seraient nécessaires pour, d'une part, améliorer leur efficacité énergétique (et réduire les consommations induites, qui sont à charge des associations qui occupent ces bâtiments) et, d'autre part, leur permettre d'atteindre les normes imposées et d'être en cohérence avec les messages éducatifs.

29. Soutenir le travail de recherche

Le travail de recherche mené par le secteur associatif de l'ErE est primordial pour évaluer et faire évoluer les pratiques, notamment en collaboration avec le corps académique.

30. Soutenir la formation continuée du personnel et le développement de partenariats

Dans un monde en évolution permanente et rapide, le secteur doit rester à la pointe. Il s'agit d'octroyer du temps pour innover, se former, évaluer, collaborer et pour développer des partenariats dans et hors du secteur ErE (avec les secteurs de la jeunesse, l'éducation permanente, l'éducation à la solidarité mondiale, les CPAS, les centres culturels...).

Pour ce faire, il est nécessaire de budgétiser, dans les subventions structurelles, le temps de formation du personnel et des partenariats.

31. Mettre en œuvre une simplification et une efficience administrative

Se concerter avec les associations concernant les objectifs des rapports d'activité et des comités d'accompagnement, et sur la nature, le sens et l'usage des données quantitatives et qualitatives qui sont demandées.

Par ailleurs, faciliter l'organisation d'activités d'ErE dans l'espace public en supprimant ou en allégeant les procédures (ex. : raccourcissement des délais, allègement des formulaires) de demande d'autorisation pour organiser des activités dans l'espace public. En effet, l'organisation d'activités d'ErE dans l'espace public est essentielle pour toucher un public diversifié, pas encore sensibilisé aux enjeux environnementaux. Or, les procédures parfois très lourdes (et variables d'une commune à l'autre) pour obtenir l'autorisation d'occuper l'espace public sont un frein à l'organisation de ce type d'activités.

32. Reconnaître et garantir la liberté d'expression des associations

La liberté d'expression des associations est constitutionnelle mais s'est déjà vue fragilisée par des pressions politiques et par l'arrivée du Code des sociétés et des associations. Elle est pourtant un socle démocratique

essentiel, favorisant la diversité des opinions et la participation citoyenne. En garantissant cette liberté, on nourrit un débat public vital et critique, indispensable à une démocratie robuste. Priver les associations de cette liberté affaiblit leur capacité à défendre les droits et à exercer une vigilance sur les pouvoirs publics, compromettant ainsi la transparence et la responsabilité gouvernementale. L'indépendance des associations face à toute pression politique est donc cruciale pour maintenir une société démocratique équilibrée.

33. Imposer la mise sous licence Creative Commons des productions

Imposer la mise sous licence Creative Commons des productions d'ErE réalisées dans le cadre de financement publics, afin de favoriser leur partage dans le cadre des lois sur le droit d'auteur.



CHAPITRE C

COORDONNER LES POLITIQUES DE L'ERE



C. COORDONNER LES POLITIQUES DE L'ERE

Mesures – recommandations

34. Introduire l'ErE dans les déclarations gouvernementales, régionales et communautaire

Inscrire l'éducation relative à l'environnement et au développement durable comme une priorité dans les déclarations gouvernementales et la considérer comme une dimension transversale à tout objectif de transition écologique.

35. Dédier une personne ou un service à l'ErE (DD)

Dédier une personne ou un service dédié à l'ErE (DD) dans chaque cabinet ministériel (régional et communautaire) et au sein de chaque administration concernée :

- environnement et nature, mobilité, énergie, climat, développement durable/transition écologique, agriculture ;
- enseignement obligatoire, enseignement supérieur, bâtiments scolaires ;
- culture ;
- santé ;
- social.

36. Veiller à rassembler les compétences liées à l'environnement au sein d'un même portefeuille ministériel

Attribuer les compétences en lien avec l'environnement, la nature, le développement durable et le climat à un même portefeuille ministériel, afin de garantir des politiques publiques cohérentes.

37. Se concerter sur les différents appels à projets relatifs à l'ErE

Concernant les appels à projets, organiser un dialogue et une coordination des politiques de l'ErE, entre les cabinets et les administrations concernées par l'ErE, par exemple via l'Accord de Coopération.

38. Utiliser l'Accord de Coopération comme un levier institutionnel pour l'enseignement

S'appuyer sur l' « Accord de Coopération entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Wallonie et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'Éducation, à l'Environnement, à la Nature et au Développement durable dans l'Enseignement » pour ce qui relève de l'enseignement (obligatoire et supérieur). L'élargir, selon les besoins, à d'autres compétences et niveaux de pouvoir (énergie-climat, déchets-propreté, mobilité, enseignement supérieur, infrastructures...).

Faire systématiquement appel au Comité scientifique et pédagogique de l'Accord de Coopération pour valider ou évaluer les outils d'ErE subventionnés par les Régions et la Fédération Wallonie-Bruxelles et à destination de l'enseignement obligatoire.

39. Mener un dialogue permanent avec le secteur concernant les politiques d'ErE

Associer le secteur associatif de l'ErE, fédéré par le Réseau IDée, à l'élaboration et l'évaluation de la stratégie politique en ErE.

40. Organiser des formations des élu-es et fonctionnaires

Développer des formations sur les enjeux climatiques et environnementaux à destination des élu-es et des fonctionnaires.

LÉGITIMITÉ INSTITUTIONNELLE

1. Agenda 2030

La Belgique s'est engagée politiquement, dans ses différents niveaux de pouvoir, à intégrer les 17 objectifs du développement durable - et leurs 169 cibles - à l'horizon 2030, et à en assurer un suivi régulier. Une de ces cibles (4.7) est dédiée à l'Éducation en vue d'un Développement durable (EDD) : « Faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable... ». L'agenda mondial Éducation 2030, porté par l'UNESCO, a ainsi produit une feuille de route pour l'EDD (Programme d'action global pour l'EDD) mettant l'accent sur cinq domaines d'action prioritaires :

- Renforcer les politiques.
- Intégrer les pratiques durables dans les environnements d'éducation et de formation (approches institutionnelles globales).
- Renforcer les capacités des éducateurs et des formateurs.
- Mobiliser les jeunes et leur donner des moyens d'action.
- Encourager les communautés locales et les municipalités à élaborer des programmes communautaires sur l'EDD.

Infos : <http://tinyurl.com/feuillederouteEDD>

2. Recommandations du Conseil européen

Le 16/06/22, le Conseil européen a adopté une recommandation visant à encourager l'apprentissage au service de la transition écologique et du développement durable. Il est notamment recommandé aux États membres de faire de l'apprentissage au service de la transition écologique et du développement durable l'un des domaines prioritaires des politiques

et programmes d'éducation et de formation.

Infos : <http://tinyurl.com/conseil-europeen-transition>

3. Green Deal européen

L'Union européenne s'est fixée comme objectifs de réduire de 55% ses émissions de gaz à serre d'ici 2030 et d'atteindre la neutralité climatique d'ici 2050. Pour y parvenir, elle a pris des initiatives politiques visant à soutenir les systèmes éducatifs des États membres dans la lutte contre le changement climatique et la durabilité. Ces initiatives vont bien au-delà de légères adaptations des programmes existants et place la durabilité au cœur du programme de réforme de la politique européenne de l'éducation (voir l'analyse de S. Zotti : <https://doi.org/10.11114/ijce.v5i2.5544>).

Par ailleurs, un [cadre européen des compétences en matière de durabilité \(« GreenComp »\)](#) a été publié en janvier 2022.

4. Plan de transition écologique de la FWB

Le Plan transversal de transition écologique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, adopté par le Gouvernement le 16 septembre 2021, vise un renforcement des actions en faveur de la transition écologique et ses objectifs ambitieux, tels que la neutralité carbone au plus tard en 2050. Les actions envisagées rencontrent plusieurs mesures de ce mémorandum :

- Promouvoir la transition écologique et la sauvegarde de la biodiversité au travers d'actions de sensibilisation.
- Promouvoir la formation continuée des enseignants en lien avec les enjeux environnementaux.
- Déployer des éco-crèches.
- Soutenir les projets environnementaux pour le secteur de la Jeunesse.
- Instaurer un label « Organisme écoresponsable ».
- Améliorer la performance énergétique des bâtiments des secteurs de la Fédération.
- Impliquer les opérateurs culturels et de la sensibilisation en milieu scolaire.
- Inclure des écotechniques dans les formations concernées.
- Limiter la publicité préjudiciable à l'environnement.
- ...

Plus d'infos : <http://tinyurl.com/plan-transition-FWB>



PERSONNES DE CONTACT



Vanessa Rasquinet
vanessa.rasquinet@reseau-idee.be
Chargée de plaidoyer
Contacts politiques



Christophe Dubois
christophe.dubois@reseau-idee.be
Directeur



Les 145 associations signataires membres du Réseau IDée

* Adalia 2.0 * ADESA - Action et Défense de l'Environnement de la vallée de la Senne et de ses Affluents * Apis Bruoc Sella * Aquascope Virelles * Autre TERRE * Besace * Biloba * Brin d'Alice * C-paje - Collectif pour la Promotion de l'Animation Jeunesse Enfance * CANOPEA (anc. IEW) * CAP Patrimoine pour Tous asbl * Cense équivoque * Centre d'Écologie Appliquée du Hainaut (CEAH) * Centre de Dépaysement et de Plein Air (CDPA) - La Roseraie * Cercles des Naturalistes de Belgique (CNB) * Charleroi Nature (Chana) * Cheval et Forêt * CIE d'Enghien * CJB L'Autre Voyage * Classes d'eau c/o SPGE * Climate Voices - Les Voix du climat * COMÚNETIC * Confédération Parascolaire Hainaut (CPH) * Coordination CRH - Coordination des Centres de Rencontres et d'Hébergement * COREN - Coordination Environnement * CRIE d'Anlier * CRIE d'Eupen - Centre Nature TERNELL * CRIE d'Harchies - Natagora * CRIE de Liège - Éducation Environnement * CRIE de Mariemont - CPECN * CRIE de Modave - Natagora * CRIE de Mouscron - Maison Nature de la Vellerie * CRIE de Namur - Empreintes * CRIE de Spa-Bérinzenne * CRIE de Villers-la-ville * CRIE du Fourneau-Saint-Michel - Ardenne-Famenne Environnement Nature - AFEN * Cuisine sauvage * D'une Cime à l'Autre * DEC!DE et vous * Défi Nature * Domaine de Mozet - Guides Catholiques de Belgique * Domaine des Fawes * Eclasio (ex UniverSud) * ECO-VIE * écoconso * École de Clerheid * Écoscénique * Écotopie - Laboratoire d'écopédagogie * EFDD - Éducation et formation au développement durable * Ekikrok * Énergie Commune (ex- APERE) * Cercle des naturalistes de Belgique * Environnement et Découvertes * Escaut sans Frontières * Espace Environnement * Espace Nature de la Botte du Hainaut * ESPRIst ex - CERES - Centre d'Enseignement et de Recherche pour l'Environnement et la Santé * Environnement et Progrès * Fédération Belge Francophone des Fermes d'animation * Fédération des Parcs naturels de Wallonie * Festival International de l'Enfance et de la Jeunesse (FIEJ) * Fondation Rurale de Wallonie (FRW) - Assistance Territoire et Patrimoine (ATEPA) * Forêt.Nature * GAIA Éducation * Galilée asbl * GoodPlanet Belgium * Graine de(n)vie * Grandeur Nature asbl * Grands-Parents pour le Climat * Groupe One * Humus * Hypothèse * Institut Éco-Conseil (IEC) * Inter-Environnement Bruxelles (IEB) * Jardin Jean Massart * Jeunes et Nature * Jeunes Schaerbeekois au Travail (JST) * Kreativa * L'Amusette * La Cabane des Petits Curieux * La CITE s'invente * La Ferme du Chant des Cailles * La Ferme Pédagogique Maximilien * La Leçon Verte * La Maison du développement durable * La Maison verte et bleue (MVB) * Lac de Bambois - IDEF * Le Baluchon * Le Début des Haricots * Le Fagotin * Le Jardin animé * Le Musée de l'Eau et de la Fontaine - Service pédagogique * Le Petit Foriest -

Wolu-Vert - Ferme d'Animation * Le Prémobile * Les Amis de la Terre *
Les Amis des Animaux * Les Ateliers de la Rue Voot * Les découvertes de
Comblain * Les Fougères * Les Jardins de Pomone * Les Sauvageon-ne-s
* Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux - LRBPO *
MOBILESEM * Muséum des Sciences Naturelles - Service éducatif *
Natagora * Natecom - Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement
(CINE) de Leval * Nature et Loisirs - asbl Louis Picalausa * Nature et
Progrès * Nature et Transmission * Orée - Organisme Régional
d'Éducation à l'Environnement * Parc Naturel de la Vallée de l'Attert *
Parc Naturel des Plaines de l'Escaut * Parc Naturel du Pays des Collines -
Service Éducatif * Parc Naturel Hautes Fagnes Eifel * Patrimoine à
Roulettes * Pleine Terre * PointCulture - Service éducatif *
Préhistomuseum * Pro Velo * Quinoa * Rencontre des Continents *
Repair Together * Revert * RIVEO * La Maison de Hesbaye - Hexapoda
* Service provincial d'Éducation à l'Environnement - Classes de Forêt *
Société Royale Forestière de Belgique (SRFB) * SparkOh ! (ex-PASS) *
Terr'Eveille * Tournesol-Zonnebloem * Tous à Pied * UCL -
ScienceInfuse * ULB - IGEAT * ULg - Département Sciences et Gestion
de l'Environnement - Arlon Campus Environnement * Un Pas de côté *
UNamur - Le Confluent des Savoirs * Vent de terre * Vent Sauvage *
Vents d'Houyet Académie * VSZ * Village du Saule * Ville de Mouscron
- Cellule Environnement * WORMS * WWF Belgique - Service éducatif *
Wwoof Belgium

